

LES FORMALITÉS MÉDICALES À ACCOMPLIR

1. Vous optez pour la déclaration par papier

Capital Décès	Tranche d'âge			
	Jusqu'à 45 ans inclus	De 46 ans à 55 ans	De 56 ans à 65 ans	De 66 ans à 85 ans
Entre 18 000 €* et 150 000 € *7 500 € pour les plus de 54 ans	Déclaration d'état de santé		Questionnaire de santé	
Entre 150 001 € et 250 000 €			Questionnaire de santé + Rapport médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾	
Entre 250 001 € et 400 000 €				
Entre 400 001 € et 500 000 €	Questionnaire de santé	Questionnaire de Santé + Rapport médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾ + Rapport cardiovasculaire		
Entre 500 001 € et 750 000 €	Questionnaire de santé + Rapport médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾			
Entre 750 001 € et 1 000 000 €				
Entre 1 000 001 € et 1 600 000 €				
Entre 1 600 001 € et 2 000 000 €	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾ + Rapport cardiovasculaire + Echocardiographie à partir de 66 ans			
Entre 2 000 001 € et 5 000 000 €	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾ + Rapport cardiovasculaire + Echocardiographie à partir de 66 ans + Formalités financières			

2. Vous optez pour la déclaration par téléphone (Télé déclaration)

Capital Décès	Tranche d'âge					
	Jusqu'à 45 ans inclus	De 46 ans à 55 ans	De 56 ans à 65 ans	De 66 ans à 80 ans		
Entre 18 000 €* et 150 000 € *7 500 € pour les plus de 54 ans	Non disponible					
Entre 150 001 € et 400 000 €					Télé déclaration + Profil sanguin	
Entre 400 001 € et 500 000 €					Télé déclaration + Profil sanguin + Chimie des urines + Rapport cardiovasculaire	
Entre 500 001 € et 750 000 €	Télé déclaration		Télé déclaration + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾			
Entre 750 001 € et 1 000 000 €	Télé déclaration	Télé déclaration + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾		Télé déclaration + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾ + Rapport cardiovasculaire		
Entre 1 000 001 € et 1 600 000 €	Télé déclaration + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾					
Entre 1 600 001 € et 2 000 000 €	Télé déclaration + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾ + Rapport cardiovasculaire + Echocardiographie à partir de 66 ans					
Entre 2 000 001 € et 5 000 000 €	Télé déclaration + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de cotinine urinaire ⁽¹⁾ + Rapport Cardiovasculaire + Echocardiographie à partir de 66 ans + Formalités financières					

● **Profil sanguin** : Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L, LDL, Rapport Cholestérol total / H.D.L, Triglycérides + Glycémie à jeun + Sérologie des anticorps anti-HIV 1 et 2 + Sérologies des anticorps anti-HCV (Hépatite C) + Numération Formule Sanguine + Formule plaquettaire + Protéine C réactive + Acide urique + Créatinine + TSH + T4 libre + Bilan enzymatique hépatique : Transaminases SGOT et Transaminases SGPT, Gammas GT + Sérologie de l'Hépatite B code : 4712 (antigènes HBs et anticorps anti-HBs (IgG ou Ig totales)) + PSA (pour les hommes de plus de 50 ans).

● **Chimie des urines** : Dosages de l'albumine, du sucre et du sang dans les urines.

● ⁽¹⁾**Test de cotinine urinaire pour les non-fumeurs.**

● **Rapport cardiovasculaire** : Rapport médical Cardiovasculaire APRIL (remis par votre assureur-conseil ou disponible sur april.fr) établi par un cardiologue avec un électrocardiogramme et son compte rendu.

● **Formalités financières** : Questionnaire financier et justificatifs financiers en fonction de la nature de l'opération Financière :

● **en cas de prêt personnel** : (Les 2 derniers avis d'imposition et/ou tout justificatif de revenus des 2 dernières années, une copie du (des) projet(s) d'actes de prêt(s). Dans le cas d'une acquisition par le biais d'une SCI, en plus des éléments précédents : les derniers statuts et/ou Kbis de la SCI, les résultats des 2 dernières années de la SCI (déclaration de revenus fonciers ou liasses fiscales). En cas de création récente de la SCI, un business plan accompagné d'un prévisionnel sur 3 ans incluant les loyers perçus ainsi que la charge annuelle de remboursement du ou des prêts) ;

● **en cas de prêt professionnel** : Une copie du (des) projet(s) d'actes de prêt(s). Une attestation de la banque justifiant de la couverture souhaitée pour l'opération. Les liasses fiscales des 2 dernières années de la société « Emprunteur »⁽²⁾

En cas de résultats insuffisants ou de création récente de la société « Emprunteur », le business plan complet (comportant notamment le bilan et le compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec la charge annuelle de remboursement du ou des prêts).

⁽²⁾ Si la société est liée à un groupe : L'organigramme du groupe, Les comptes consolidés certifiés et complets (bilan, compte de résultat, annexe) des 2 dernières années ou liasses fiscales de chaque société du groupe. De plus, en cas de rachat de société - LBO : L'organigramme du groupe avant et après opération, Le business plan complet de l'opération (comportant notamment le bilan et le compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec la charge annuelle de remboursement)

Si la société est liée à un groupe : Les comptes consolidés certifiés et complets de la société rachetée (bilan, compte de résultat, annexe) des 2 dernières années ou liasses fiscales de chaque société du groupe.

OÙ RÉALISER VOS FORMALITÉS MÉDICALES ?

Nos partenaires vous permettent de réaliser rapidement et simplement vos formalités médicales sans avance de frais :

- **CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances)** est présent sur 221 sites en France métropolitaine et un 1 site à la Réunion.
Pour connaître le centre le plus proche de chez vous et prendre rendez-vous :
N° : 09 69 32 34 43 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 8h à 12h30.

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX

Les frais d'examens médicaux engagés par l'assuré seront remboursés par APRIL Santé Prévoyance : une fois l'adhésion effective ou en cas de refus de la part d'APRIL Santé Prévoyance. En cas de proposition d'adhésion sous condition de la part d'APRIL Santé Prévoyance : si vous réglez directement les frais médicaux, faites-nous parvenir une facture originale acquittée par le praticien avec votre RIB.

En revanche, les frais resteront à la charge de l'assuré dans les cas suivants :

- les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Santé Prévoyance
- l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés dans le premier paragraphe

RISQUES SPÉCIFIQUES

SPORTS

Les sports aériens (à voile, aile ou à moteur) et/ou nécessitant l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur peuvent être couverts sur étude.

PROFESSIONS À RISQUES

Si vous exercez une profession à risques (ex : Gendarme, militaire, sportif professionnel, artificier, marin pêcheur...), une étude complémentaire est nécessaire. Pour accélérer le traitement de votre dossier, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil pour compléter le questionnaire relatif à votre profession.

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER ?

Envoyer votre dossier complet composé de :

- La demande d'adhésion
- La Déclaration d'État de Santé ou le Questionnaire de Santé si vous déclarez vos éléments médicaux par formulaire papier
- Le mandat de prélèvement SEPA et votre RIB
- Le plan de financement ou une copie du tableau d'amortissement de l'offre de prêt pour un dossier de reprise

ET APRÈS L'ADHÉSION ?

Suite à l'enregistrement de votre contrat, votre assureur-conseil vous remet votre dossier d'adhérent comprenant :

- votre certificat d'adhésion (le détail de vos garanties)
- votre échéancier de cotisations (vos cotisations sur toute la durée du prêt)
- le guide de l'assuré (informations pratiques)

Votre certificat banque* est transmis directement à votre prêteur par courrier ou e-mail.

* Certificat banque : document banque reprenant vos garanties, les caractéristiques des prêts ainsi que l'échéancier de cotisations.

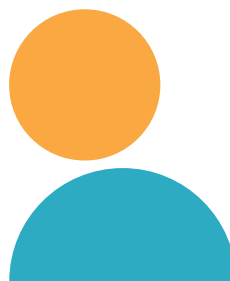
À NOTER :

- selon les garanties souscrites, le capital ou les échéances de votre prêt sont remboursés au prêteur
- le prêteur devient bénéficiaire acceptant de votre assurance pendant toute la durée de votre prêt
- toute modification du contrat doit se faire avec l'accord du prêteur car il est bénéficiaire acceptant
- les conditions générales et la Lettre d'Information sur vos Données Personnelles sont disponibles dans votre Espace Assuré



Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 0478536518 - www.april.fr

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09.
Produit géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par MNCAP
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE